



REGLEMENT SPECIFIQUE U15

Saison 2020/2021 (*mise à jour du 14.09.2020*)

Préalable : Contexte Covid-19

Vu l'incertitude actuelle, concernant la présence ou non du Covid-19, et l'incapacité d'en présager son avenir, ce règlement établi pour un fonctionnement dans un cadre « normal », pourra être remis en question, par l'évolution du contexte sanitaire qui nous serait imposé. Dans ce cadre, si des adaptations ponctuelles s'avéraient nécessaires, elles feront l'objet d'une nouvelle diffusion du document.

PARTICIPATIONS - SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U15 :

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées** : U16F, U15F, U14F, U13F (max 3)

Pratique : 11X11 **Aire de jeu** : Terrain entier **Temps de jeu** : 2 X 40' **Ballons** : Taille 5

Victoire : 3 points **Nul** : 1 point **Défaite** : 0 point **Forfait ou Pénalité** : - 1 point

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

Le Championnat U15 dénommé D1, constitué de 14 équipes, se déroule en 2 phases distinctes, une première phase, dite de « Brassage », composé de 2 poules de 7 équipes, de Septembre à Novembre, puis de 2 niveaux dénommés D1 et D2 de Décembre à Juin.

PHASE 1 :

2 poules (A et B) de 7 équipes, les plus géographiques possibles, seront constituées. Il ne peut, également, y avoir plus d'une équipe par club (ou entente) dans chaque poule. Les rencontres se joueront en match **ALLER** simple. A l'issue de cette première phase, les 4 premières équipes de chaque poule seront regroupées en Championnat D1 (avec accession en U16 R2), les équipes restantes seront regroupées en Championnat D2. La commission adaptera le règlement de manière à aboutir à un championnat D1 à 8 équipes, (cas où 1 équipe ne souhaite pas évoluer en D1 par exemple).

PHASE 2 :

Le championnat comprend 2 niveaux, D1 avec 8 équipes et D2 avec les équipes restantes. Les rencontres de ces 2 championnats se joueront en matchs **ALLER/RETOUR**. Un club (ou entente) ne peut être représenté que par une seule équipe en D1. A l'issue de cette deuxième phase, le premier de D1 sera déclaré **Champion du Gers U15 D1** et accèdera en U16 R2 pour la saison 2021/2022. Si un club (ou entente) refuse ou est dans l'impossibilité d'accéder en U16 R2 pour la saison 2021/2022, (ex : équipe du club déjà dans cette division), il sera fait appel au club (ou entente)

classé deuxième, puis éventuellement celui (ou celle) classé troisième, et ainsi de suite, jusqu'à avoir une montée Gersoise.

De même, le premier de D2 sera déclaré **Champion du Gers U15 D2**, sauf s'il avait refusé de jouer en D1 à l'issue de la phase 1, alors qu'il avait acquis sportivement ce droit, auquel cas le second de D2 sera déclaré Champion du Gers U15 D2.

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, du à l'arrêt des compétitions :

- 1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes
- 2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes
- 3/ Le goal-average général
- 4/ Meilleure attaque général
- 5/ Meilleure défense général
- 6/ Tirage au sort

COUPE DU GERS U15 « Jean-Luc GARNIER »

Compétition obligatoire ouverte à toutes les équipes, excepté celles évoluant en Régional. Tirage au sort intégral pour le premier tour (cadrage). L'équipe tirée en premier reçoit, et pour les tours suivants, la commission compétente donnera la priorité du terrain à l'équipe qui n'a pas reçu au tour précédent. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, une série de 5 tirs au but sera exécutée.

Dans le cas où un club (voir entente) a 2 équipes engagées, et que ces équipes jouent leur match du même tour à des dates différentes, un joueur ne pourra participer qu'à un seul match par tour, sous peine de match perdu pour l'équipe avec laquelle il aura rejoué.

Calendrier Prévisionnel (sous réserves) :

Cadrage : 17/10 – 6 matchs + 2 exempts (12 +2 = 14 équipes)

¼ Finale : 05/12 – 4 matchs (8 équipes)

½ Finale : 13/02 – 2 matchs (4 équipes)

Finale : 22/05 – 1 match (2 équipes)

COUPE D'OCCITANIE U15 : Annulée cette saison 2020/2021

DIVERS :

En cas d'arrêt municipal, en Phase 1 de Brassage, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer

la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée.

De même, en Phase 2 lors des matchs Aller, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. Idem que précédemment pour les ententes.

NOTA : Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après étude des différentes possibilités de repli et validation du responsable district U15. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle, alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée, verra son match déclaré perdu par pénalité.

Le Championnat U15 et la Coupe du Gers U15 seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match, et devra avoir à disposition, une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la commission en charge de la compétition, et si nécessaire par le Comité Directeur du District du Gers.

ANNEXE

Engagements au 31/08/2020

POULE A

A.G.S 2 (Monferran/Savès)

CASTERA/VIC 1 (Castéra ou Vic)

GERS FOOT SUD/MIRANDE 2 (Labéjan)

E.S.A/A.J.A. 1 (Manciet)

L'ISLE JOURDAIN 1

D.S.C.P 1 (Ste Christie)

COLOGNE/MAUVEZIN 1 (Cologne)

POULE B

A.G.S 3 (Touget)

NORD.LOMAGNE 1 (Lectoure)

GERS FOOT SUD/MIRANDE 1 (Labéjan)

E.S.A/A.J.A. 2 (Manciet)

PAVIE 1 (Terrain 3)

AUCH FOOTBALL 2 (Hippo/Pitous)

JF CONDOM 1